

Les conditions de travail nuisent à ma santé : je consulte mon médecin traitant !



- Alors que vous êtes toujours de plus en plus nombreu.x.es à souffrir au travail,
- Alors que vous êtes de plus en plus nombreu.x.es à avoir perdu le sens de votre travail,
- Alors que les 2 médecins du travail qui se sont succédés à quelques mois d'intervalle ont alerté l'administration de cette situation,
- Alors que la collectivité aujourd'hui n'a plus de médecin de prévention,

L'administration a trouvé une solution magique : plutôt que d'améliorer vos conditions de travail, elle a recruté un psychologue du travail !

Ses missions : "accompagner les agents de la collectivité à se sentir au mieux dans l'exercice de leurs fonctions, tout en prenant en compte les obligations de la collectivité." (DRHINFO de septembre 2024)

Car tout va bien à la Ville de Nancy, on vous le répète toutes les semaines, c'est vous qui êtes juste un peu fragiles... 😂😂😂

Nancy SUD vous rappelle que l'employeur a l'obligation de mettre en place des conditions de travail qui garantissent votre sante physique et mentale (Article L4121-1 du code du travail).

En recrutant un psychologue du travail, l'administration utilise les symptômes (la souffrance des agents) pour ne pas traiter la cause (les moyens et l'organisation du travail).

Le bon réflexe :

En cas de souffrance au travail physique ou mentale (stress, fatigue, angoisse, burn-out,...) **consultez votre médecin traitant.**

Indépendant et tenu au secret médical, il est le seul professionnel de santé habilité à vous soigner et à vous orienter vers un spécialiste.

STOP à la dégradation de nos conditions de travail !

Rejoignez Nancy Sud



NANCY SUD

12 RUE PIERRE FOURRIER 54000 NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)